

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන:] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/16/216

Rédigé par
Benjamin Guichard

Téléphone
01 81 69 18 87

Courriel
benjamin.guichard@bulac.fr

Date
6 juin 2016

COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 25 novembre 2015

Participants présents

Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB

Véronique BÉRANGER

Michele BERNARDINI

Étienne BOISSERIE

Chantal CHANSON-JABEUR

Redouane DJAMOURI

Marie-Élizabeth DUCREUX

Jean-Luc RACINE (président CS)

Gérard TOFFIN

Membres de droit

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur BULAC)

Invités

Alexandre ASANOVIC

Benjamin GUICHARD (DS BULAC)

Émile PAGE

Soline LAU-SUCHET

Clotilde MONTEIRO

Participants excusés

Membres du conseil scientifique

Alain BLUM

Pierre BOILLEY

Aboubakr CHRAÏBI

Leyla DAKHLI

Thomas DE BRUIJN

François LAGIRARDE

Ève FEUILLEBOIS

Thomas TABERY

Michèle THERRIEN

Membres de droit

François-Joseph RUGGIU (président AG)

Invités

Jean-François CHANAL (DA BULAC)

Prochaine réunion le
17 juin 2016 à 9h30

Lieu et Adresse

BULAC - Salle du conseil

65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 12 JUIN 2015
2. INFORMATION SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
3. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2016-2018.
4. PROGRAMME DE L'ACTION CULTURELLE FÉVRIER-JUIN 2016
5. BILAN D'ÉTAPE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
6. AVANCEMENT DU SIGNALEMENT RÉTROSPECTIF
7. PERSPECTIVES DE SIGNALEMENT DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES "ORIENTALISTES"
8. PROJET DE NUMÉRISATION DES MANUSCRITS
9. PROPOSITION DE CONVENTION DE COOPÉRATION BILATÉRALE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ARMÉNIE
10. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 12 JUIN 2015

Deux corrections ont été apportées à la demande de Véronique Béranger avant la séance.

Michele Bernardini souhaite également une correction p. 10.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean-Luc Racine rappelle que les membres du conseil scientifique sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Une grande partie des membres actuels arrivent à l'échéance de leur second mandat le 6 mai 2016 : Jean-Luc Racine, Dominique Akhoun-Schwarb, Michele Bernardini, Véronique Béranger, Alain Blum, Pierre Boilley, Chantal Chanson-Jabeur, Thomas De Bruijn, Redouane Djamouri, Ève Feuillebois, Thomas Tabery et Michèle Therrien.

Il est de tradition d'inviter les membres sortant à participer au premier conseil réunissant les nouveaux membres, afin d'assurer un passage de témoin entre les deux conseils. Les nouveaux membres seront nommés par l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2016.

Les membres du conseil entrés en 2013 (Étienne Boisserie, Aboubakr Chraïbi, Marie-Élizabeth Ducreux, Leyla Dakhli, François Lagirarde et Gérard Toffin) sont invités à se manifester auprès du directeur du GIP BULAC, avant l'assemblée générale de mars, leur intention de demander le renouvellement de leur mandat. Jean-Luc Racine souligne qu'il est important qu'une certaine mémoire institutionnelle soit assurée et que les membres renouvelables présentent leur candidature à nouveau pour assurer la continuité des travaux du conseil scientifique.

3. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2016-2018.

Benjamin Guichard présente le document en rappelant son rôle et sa méthodologie de rédaction. Il s'agit d'un panorama aussi complet que possible des orientations stratégiques que doit développer l'établissement ; cet outil permettra ainsi de situer les différentes initiatives et sollicitations auxquelles l'établissement pourra répondre dans le contexte d'une logique de développement de ses services et de ses collections. Ces orientations sont appelées à être déclinées de façon opérationnelle dans les différents programmes annuels d'activité.

Le document a été conçu de façon collégiale par les membres du comité de direction ; le choix était d'éviter de présenter des projets par services de l'établissement mais bien de donner une vision d'ensemble et de faire ressortir la cohérence et la complémentarité des actions de l'établissement. Le propos s'est donc organisé autour de la question des publics desservis. Cette programmation a été complétée par les travaux d'ateliers collaboratifs thématiques, ouverts à l'ensemble des agents de l'établissement, organisés en septembre et octobre 2015.

Le conseil scientifique est interrogé sur le choix de mise en suspens de l'entretien du fonds hébraïque au profit du recrutement d'un chargé du fonds kurde qui n'a pas été entretenu récemment. Le conseil approuve la proposition, compte tenu de l'importance du développement du fonds kurde dans le contexte actuel et de l'offre complémentaire présente dans le paysage parisien en matière de collections hébraïques. Il est toutefois demandé à l'établissement de conserver la possibilité d'un recrutement à courte échéance (douze, vingt-quatre ou trente-six mois) d'un responsable du fonds hébraïque en s'appuyant sur une analyse approfondie de l'évolution du paysage documentaire et de l'évolution des populations étudiantes ; il est conseillé de prendre en compte, pour ce prochain renouvellement, les besoins de traitement du fonds patrimonial.

Par ailleurs, Étienne Boisserie demande des précisions sur les projets de recrutement dans le domaine "albanais ou bulgare" ainsi que sur la place accordée au fonds ukrainien. Alexandre Asanovic précise qu'il s'agit bien d'une alternative, mais que la priorité serait donnée au fonds albanais qui n'est plus entretenu depuis 2013, alors que le domaine bulgare était couvert par la responsable précédente du fonds russe jusqu'au 31 août dernier. Étienne Boisserie met en garde

contre le risque qu'il y aurait à considérer le bulgare comme une simple extension du domaine russe et s'interroge sur la place qui est faite au macédonien. Sur ce dernier point, Alexandre Asanovic précise que le domaine macédonien est actuellement pris en charge par la chargée des domaines serbe, croate, slovène et bosniaque. En ce qui concerne le domaine ukrainien, il a été couvert jusqu'en juillet 2015, parallèlement au fonds biélorusse. Benjamin Guichard fait l'hypothèse que la situation politique actuelle en Ukraine, qui se traduit par une ouverture très large des archives et par un intérêt renouvelé des chercheurs, peut conduire à rester très attentif à l'actualité éditoriale universitaire dans ce domaine. Étienne Boisserie et Marie-Élizabeth Ducreux abondent dans ce sens et recommandent de porter une attention accrue à la littérature grise. Le conseil scientifique recommande donc à la BULAC de garder un esprit très ouvert et de rester attentive aux évolutions du champ scientifique dans ces trois domaines, bulgare, albanais et ukrainien, avant de donner la priorité à l'un ou à l'autre lors des prochains recrutements. En ce qui concerne le domaine ukrainien, il leur est recommandé de consulter les chercheurs français très actifs en ce domaine, notamment Irina Dmitrichina (pour la recherche historique) et Ioulia Shukan (sciences politiques et sociologie) pour l'éclairer dans son choix.

En ce qui concerne le projet d'élaboration d'un portail documentaire distinct du site web, la question de la place qui sera faite à la communication en matière d'action culturelle est posée. Émile Page et Benjamin Guichard répondent que la volonté de l'établissement est d'approfondir le lien entre l'action culturelle et la valorisation des collections, en considérant les manifestations comme des productions documentaires à part entière et en accompagnant ces événements par un travail de médiation. À ce titre, la présentation des manifestations sera bien intégrée au portail documentaire. Mais ce choix n'interdit pas, bien au contraire, que le programme événementiel soit largement annoncé et présenté sur le site web institutionnel.

Jean-Luc Racine poste la question du devenir du statut de la BULAC. Ce point sera tranché par l'assemblée générale, mais il est souhaitable que le conseil scientifique revienne sur cette question. Une présentation détaillée des conséquences des différents scénarios sera à inscrire à l'ordre du jour d'un futur conseil scientifique.

Véronique Béranger signale la mise à jour en cours de la charte documentaire de la BNF, dont la publication est programmée en 2016 ; elle pose la question des perspectives de coopération, notamment dans le domaine des autorités (gestion des noms de personnes physiques et morales utilisés pour l'identification et le signalement des ressources documentaires).

Alexandre Asanovic précise que la création du Pôle flux et données dégagera des forces dans le domaine de la gestion des identifiants de noms de personnes, ce qui permettra d'engager une coopération suivie avec la BNF sur ce sujet. Jusqu'ici, les échanges entre les deux établissements sont restés limités à des sollicitations ponctuelles ; il s'agit désormais de s'en emparer de façon structurée et globale. C'est une question riche et complexe qui va devenir importante au sein du Pôle flux et données. Benjamin Guichard rappelle que la coopération de la BULAC avec la BNF s'inscrit également dans le cadre d'une coopération nationale qui passe par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur : la définition d'un outil commun de production du signalement en EAD, la gestion des autorités personne avec l'identifiant ISNI, la transition bibliographique. Marie-Lise Tsagouria ajoute que sur le plan de la coopération bilatérale entre les deux établissements un renouvellement de la convention initiale avait été proposée en 2012, restée depuis en attente de signature. Avant de relancer l'adoption finale du document, il faudrait maintenant en revoir le contenu, notamment sur les question de partage documentaire.

Alexandre Asanovic complète sa réponse en rappelant que sur la question de la normalisation des translittérations des écritures non latines, la convergence des pratiques de la BULAC et de la BNF a fait l'objet d'une attention suivie ; ces pratiques partagées doivent toutefois faire l'objet désormais d'une formalisation pour éditer des règles et aboutir, à terme, à une norme internationale (cas du persan et du turc-ottoman notamment).

Jean-Luc Racine souligne la multiplicité et le niveau de détail de ces différents chantiers : de quelles ressources humaines dispose l'établissement pour les mettre en œuvre ? Benjamin Guichard précise que le document n'est pas une liste de projets qui seront conduits de manière exhaustive, il

s'agit de présenter des axes stratégiques qui permettront d'arbitrer entre les sollicitations et les projets qui impliqueront l'établissement. Jean-Luc Racine demande que cette fonction de document d'orientation stratégique soit bien précisée.

Marie-Élizabeth Ducreux souhaite savoir s'il y a un scénario d'évolution institutionnelle qu'il faudrait éviter. Marie-Lise Tsagouria précise que la réponse revient à la tutelle et à l'assemblée générale, mais que cette question des statuts devra être tranchée rapidement, avant la fin de l'année 2016 pour être mise en œuvre au cours des deux années suivantes.

Redouane Djamouri note que deux des scénarios envisagés mettraient à distance les établissements du GIP et ouvriraient un risque de rupture avec l'EHESS. Il serait pour sa part favorable à une reconduction du GIP et à un positionnement du CNRS à ce sujet.

Marie-Lise Tsagouria précise que l'hypothèse de rattachement à un EPSCP concernerait probablement le rattachement à une COMUE plutôt qu'à un établissement isolé, mais avec éventuellement une délégation de gestion à un établissement ; en l'état actuel, il ne semble pas exister d'infrastructure prête à mettre en œuvre ce type de solution, mais tout reste possible. Un point sur l'évolution de la question sera fait lors du conseil scientifique de juin 2016.

Michele Bernardini demande si les systèmes de translittérations utilisés par la BULAC sont bien publiés en ligne, y compris ceux qui sont encore à l'étude et qui pourraient fournir des orientations aux autres établissements et stimuler des échanges à l'échelle européenne. Il cite l'exemple du *Karlsruher Virtueller Katalog* qui a fait apparaître des besoins et des axes de convergence.

Marie-Lise Tsagouria répond que le travail de publication des règles est du ressort de l'ABES ; il ne faut pas que ce soit la BULAC qui affiche des règles mais bien que celles-ci soient celles adoptées et exposées par le réseau de l'enseignement supérieur et de la recherche. La BULAC doit jouer un rôle de consultation et d'expert, mais c'est l'ABES, tête de réseau, qui est le canal de publication.

Jean-Luc Racine demande au conseil scientifique s'il entérine les orientations stratégiques présentées dans le document ; le plan d'action triennal est adopté.

4. PROGRAMME DE L'ACTION CULTURELLE FÉVRIER-JUIN 2016

Émile Page dresse le bilan de la saison écoulée, mise en œuvre dans une situation de transition entre la vacance de la mission, depuis le départ de Joëlle Garcia le 31 août 2015, et la prise en charge par une équipe au sein du Pôle médiations dans le cadre de la nouvelle organisation. La future architecture prévoit une équipe de quatre personnes, appuyée sur un réseau de médiateurs relais.

Quatre événements ont été réalisés sur les sept dates initialement prévues. La fréquentation et la qualité ont été au rendez-vous, dans la continuité de la saison précédente. Les plus gros succès de fréquentation sont rencontrés par les manifestations directement liées à la présentation des collections de la BULAC (manuscrits naxi, rencontre autour du journal arménien *Haratch*). L'exposition sur les manuscrits naxi a été entièrement montée en interne avec la mobilisation de Soline Lau-Suchet.

La programmation du premier semestre 2016 est encore en grande partie sur l'établi ; la saison comportera six dates au maximum. Aucune rencontre n'est prévue à ce jour sur la thématique de la traduction et la question d'une réalisation en 2016-2017 reste en suspens. Pour la thématique sur les collections (Cycle "D'autres regards sur le monde"), sont envisagées :

- manifestation sur les Aïnous, destinée à mettre en valeur un fonds iconographique important présent dans les collections ;
- conférence sur le philosophe et fondateur de la Bibliothèque nationale de la Diète japonaise Nakai Masakazu.

Dans le cycle "Prendre la parole", sont prévus :

- Table ronde sur le cinéma à Gaza, dans le cadre d’une manifestation “Gaza inédite”, organisée par l’IFPO (Territoires palestiniens) avec le Musée du Quai Branly et l’Institut du Monde arabe.
- Accompagnement culturel des journées du Réseau des études africaines en France.

Jean-Luc Racine demande si, en ce qui concerne le cycle relatif à la traduction, il y a une difficulté à travailler avec des maisons d’édition. Est-ce que le sujet est vu comme quelque chose de très académique ? Est-ce que la littérature est bien incluse ? Émile Page répond que des traducteurs ont déjà été reçus, principalement dans le domaine littéraire. La question de la coopération avec les maisons d’édition est plus délicate car la logique est plus souvent promotionnelle que celle d’un dévoilement du travail de traducteur. L’enjeu serait plutôt d’explorer plus attentivement le domaine de la traduction académique.

Jean-Luc Racine demande si la table ronde sur l’art à Gaza sera accompagnée d’une projection. Émile Page répond qu’à ce stade du projet, la table-ronde sera mise en regard d’une projection réalisée à l’Institut du monde arabe.

Gérard Toffin remarque que, dans le domaine de la traduction littéraire, il est également intéressant de s’ouvrir à des présentations des auteurs traduits, à la présentation du travail littéraire de l’auteur par son traducteur.

Jean-Luc Racine encourage à poursuivre dans cette voie et à enrichir l’agenda prévu. Marie-Lise Tzagouria met toutefois en garde sur la nécessité de prévoir un nombre raisonnable de manifestations pour permettre à la nouvelle équipe de monter en charge.

5. BILAN D’ÉTAPE DE L’ENQUÊTE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Soline Lau-Suchet remet un document qui dresse un premier bilan, reposant sur l’analyse large des réponses, examinées par grandes aires géographiques de spécialité.

Les réponses reçues ont été plus nombreuses que le seuil minimal défini au préalable, l’échantillon remplit ainsi son objectif de représentativité, non pas du public qui fréquente la BULAC, mais de la diversité du paysage scientifique dans les domaines des études aréales.

L’objectif de cette enquête est de restituer les pratiques documentaires, afin de guider les orientations des services et de la formation proposés par la BULAC.

L’échantillon ainsi sondé est toutefois trop faible pour être représentatif dans le domaine Amérique et Pacifique ; par ailleurs, les réponses de chercheurs travaillant sur des aires occidentales sont relativement nombreuses. Un premier bilan d’étape a été publié sur le Carreau de la BULAC. La restitution de l’analyse complète des réponses sera faite lors du Conseil scientifique de juin 2016.

6. AVANCEMENT DU SIGNALEMENT RÉTROSPECTIF

Une note est remise en séance et présentée par Alexandre Asanovic.

Le signalement dans le catalogue collectif Calames des manuscrits arabes, turc-ottomans et persans s’effectue à partir des éléments puisés dans les catalogues papiers existants dont les informations codicologiques doivent être croisées et recomposées. On constate en effet une grande hétérogénéité des pratiques de signalement suivies au cours de l’histoire de la bibliothèque, en raison de réponses au coup par coup. Un effort doit donc être mené pour faire converger et rationaliser le signalement existant.

En ce qui concerne le catalogage rétrospectif des imprimés, deux outils sont mobilisés : le catalogue général sur fiches cartonnées au format ISBD ; les “calepins noirs”, catalogue matière rassemblé en classeurs. Des vérifications doivent être faites dans ces derniers pour identifier d’éventuels titres qui seraient absents du catalogage général et auraient échappé à la rétroconversion. Ils constituent de toutes façons un outil de travail précieux sur l’historique des collections.

En ce qui concerne le catalogue général, l'objectif est de terminer les trois grandes opérations en cours, concernant la rétroconversion des collections chinoises, persanes et arméniennes. Le travail sur le catalogage rétrospectif des titres arabes connaît des lenteurs en raison de la multiplicité des systèmes de transcription utilisés au cours de l'histoire qui créent des risques importants de doublons et du travail minutieux de création et de vérification des autorités personnes (identification et désambiguïsation des noms de personnes physiques et morales).

Avec les fonds japonais et hébraïque, le fonds grec constitue un ensemble important (avec de nombreux imprimés de la diaspora) qui reste à traiter.

Véronique Béranger pose la question de la distinction opérée pour le catalogage des xylographies asiatiques entre catalogue général et catalogue des manuscrits. Alexandre Asanovic répond que, pour l'instant, l'établissement n'a pas été confronté au problème, la distinction étant claire pour les titres traités jusqu'à présent. Mais l'établissement propose de se tourner vers la BNF autant que nécessaire pour assurer la mise en œuvre d'une solution cohérente. Dominique Arkhoun-Schwarz souligne que la distinction mérite également d'être pesée pour les lithographies arabes. Véronique Béranger demande quel lien est fait entre ces campagnes de signalement et la stratégie de numérisation. Alexandre Asanovic répond que les deux opérations sont étroitement associées ; cette question sera précisée au point suivant.

En ce qui concerne les dépôts institutionnels non traités, Marie-Lise Tsagouria précise que l'objectif du document remis est de préciser l'ampleur des chantiers de signalement qu'il reste à accomplir. 500 ml de collections destinées a priori à rejoindre le Grand établissement documentaire du Campus Condorcet, essentiellement issus de l'EHESS et de l'EPHE, ont été déposées à la BULAC sans être catalogués. La question de leur traitement est suspendu à la résolution de l'avenir de leur dépôt. Jean-Luc Racine approuve le fait que le catalogage des ouvrages issus des centres spécialisés de l'EHESS ne soit pas traité de façon prioritaire, compte tenu de la volonté de ces derniers de rejoindre le Campus Condorcet.

Parmi les autres dépôt en attente de traitement, on relève :

- l'importance du reliquat de l'Institut d'études iraniennes, mais le dossier est suivi par la responsable du fonds ;
- la seconde partie du dépôt du SEDET, majoritairement composé de monographies, qui devra rejoindre les collections en 2016.

Jean-Luc Racine s'interroge sur l'espace disponible en magasins pour accueillir ces nouveaux versements. Alexandre Asanovic le rassure sur les capacités d'accroissement, exception faite toutefois des ouvrages de très grand format pour lesquels la marge est désormais limitée.

(V. Béranger quitte la séance).

Les dons institutionnels reçus sont, dans l'ensemble, réguliers et bien connus, mais des entrées ponctuelles importantes existent également, liées à la fermeture de centres de documentation :

- Bibliothèque de l'UMR CEPED (Centre Population et développement, IRD-INED-Paris-Descartes), avec des collections relatives à l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et le Maghreb, très riches en littérature grise. Le traitement a été entamé en septembre 2015. Cela renforce encore le poids des collections africanistes contemporaines.
- Don de la Maison d'Europe et d'Orient : important pour les zones du Caucase et de l'Asie centrale, composé de tapuscrits de pièces de théâtres postérieures à 1989 et antérieures à 2000.
- En suspens : don du Centre de documentation internationale sur le Viêt-Nam (200 ml), en cours d'évaluation.

Jean-Luc Racine salue l'importance de ces entrées pour assurer la pérennité de fonds documentaires issus de structures associatives menacées. Marie-Lise Tsagouria précise que ces dons sont triés pour limiter les doublons avec les collections existantes. Elle précise que la

bibliothèque a été construite avec des réserves de stockage, seuls 50% des rayonnages étaient occupés à l'ouverture ; il reste plus de 20 kml disponibles.

Dominique Akhoun-Schwab pose la question du sort réservé aux doublons. Alexandre Asanovic précise qu'ils sont proposés aux échanges internationaux (100 partenaires liés par convention), à défaut ils sont mis au pilon. Jusqu'à trois exemplaires d'un titre sont conservés ; ne sont pas retenus les titres qui sortent complètement de la politique documentaire de la BULAC.

7. PERSPECTIVES DE SIGNALEMENT DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES "ORIENTALISTES"

Fonds des orientalistes des familles Deny-Basset : constitués de bibliothèques, d'archives mais aussi de documents divers, entrés dans les collections de façon perlée au cours des cinquante dernières années, ces fonds vont être évalués par un conservateur-stagiaire, début 2016, afin de définir un programme de travail.

Fonds Henri Viollet : ce fonds déposé par l'UMR Monde iranien et indien, a fait l'objet d'une thèse. Il comporte de nombreux documents, notamment photographiques et graphiques, sur l'architecture urbaine du Proche-Orient et les chantiers de fouilles archéologiques du Moyen-Orient. Il suscite différents projets de recherche et de publications, mais présente plusieurs problèmes de traitement et de résolution de son statut juridique. Le musée du Louvre et l'INHA sont en demande pour y accéder et pourront être associés à la levée de ces obstacles.

8. PROJET DE NUMÉRISATION DES MANUSCRITS

Ce chantier, initié par la signature d'une convention de financement avec la Région Île-de-France le 17 octobre 2013, a significativement glissé par rapport à son calendrier initial, en raison du long temps de calage qui a été nécessaire pour définir au préalable les règles de signalement de manuscrits en multi-écriture dans CALAMES. Le premier train (test) de numérisation est en cours de préparation.

9. PROPOSITION DE CONVENTION DE COOPÉRATION BILATÉRALE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ARMÉNIE

Suite à la collaboration établie avec l'Association pour la Recherche et l'Archivage de la Mémoire Arménienne (ARAM) pour la numérisation du titre de périodique *Haratch*, dont la BULAC conserve l'unique collection papier complète, la Bibliothèque nationale d'Arménie a souhaité établir un partenariat de même nature avec la BULAC, notamment pour la numérisation de titres issus de l'émigration arménienne en France.

La convention est approuvée à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Jean-Luc Racine tient à exprimer la satisfaction du conseil scientifique devant l'ampleur du travail mené et le dynamisme de l'établissement qui ne s'effraie pas de l'ampleur des chantiers à mener.